



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 65122

### Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur son projet pour rendre "bilingues" les bacheliers français, projet qui permettra, notamment, de mettre un terme au handicap linguistique des travailleurs français dans une économie globalisée. Il se félicite à ce titre des choix opérés pour privilégier l'enseignement oral sur l'enseignement écrit, choix qui devrait trouver une confirmation dans le choix de l'oral, de préférence à l'écrit, dans les épreuves du baccalauréat. Actuellement, aucune exigence ne semble véritablement être formulée aux professeurs d'anglais en matière d'accent. Il en résulte que l'on peut entendre dans nos classes toutes sortes d'accents. D'autres proposent en fait un oral américain, situation compliquée du fait qu'il existe au moins trois accents principaux aux États-unis. Enfin, on pourra trouver dans nos classes d'autres accents anglais, indiens ou australiens par exemple. Cette situation qui fait qu'un élève peut passer au cours de son cursus dans les mains d'enseignants aux prononciations et accents très divers est aggravée par le recrutement hétérogène et quelque peu désordonné des assistants de langue, dont beaucoup ne viennent pas du Royaume-uni. S'il veut donc rendre les jeunes Français bilingues, le ministère de l'éducation nationale doit faire un choix en ce qui concerne la langue orale enseignée. De ce point de vue, la Grande-Bretagne étant membre de l'Union européenne, il lui demande s'il ne serait pas judicieux de faire le choix de l'anglais britannique, choix que les Pays-Bas et les pays scandinaves, très largement bilingues, ont fait avant nous. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour mettre un terme au désordre existant dans l'enseignement oral de la langue anglaise.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale est particulièrement conscient du rôle de l'anglais en tant que langue de communication internationale. La maîtrise de cette langue est donc un atout essentiel pour les élèves d'aujourd'hui compte tenu du développement de la construction européenne et de la mondialisation. Pour répondre à ces exigences et développer les compétences des élèves à l'oral, priorité de l'école au lycée, et leur permettre de faire face aux exigences de la communication dans un monde multilingue et multiculturel, ils doivent aussi souvent que possible communiquer dans des situations authentiques et être exposés à des accents variés. Cette nécessité de confronter les élèves à divers accents se retrouve dans les critères retenus pour les concours de recrutement des professeurs d'anglais. Si la qualité de l'accent chez les candidats est indispensable, néanmoins les variations régionales et tout type d'accent sont acceptés, s'ils sont utilisés de manière homogène. En outre, s'agissant des assistants de langues vivantes issus de différents pays anglophones aux accents fort différents, il convient de rappeler que leurs interventions visent à développer à la fois les compétences langagières des élèves et la connaissance approfondie des cultures associées à la langue concernée. Les différents supports utilisés en classe, y compris ceux proposés par la BBC, familiarisent également les élèves à cette diversité d'accents. La priorité est accordée à l'oral non seulement pendant les cours, mais également pendant les vacances scolaires. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2008, afin d'améliorer les compétences des élèves en anglais et de renforcer la pratique orale de la langue anglaise, des stages gratuits sont proposés à tous les lycéens volontaires pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et

d'été (début juillet et fin août). Ils se déroulent sur une semaine à raison de trois heures par jour, pendant cinq jours. Toutes les activités pédagogiques qui développent l'envie de communiquer sont mises en oeuvre, notamment : les activités d'entraînement à la prononciation et à la maîtrise de l'intonation ; les situations d'interactions orales, les jeux de rôles ; les activités d'entraînement à la prise de parole en continu ; les situations de compréhension de l'oral au cours desquelles les intervenants pourront s'appuyer sur les outils multimédia, les TIC, les visioconférences. Les enquêtes menées auprès des rectorats permettent d'affirmer que ce sont environ 30 000 lycéens qui ont participé aux trois premières sessions de stages, pendant lesquels ils ont été encadrés prioritairement par des professeurs d'anglais, des assistants de langue anglaise ou des locuteurs natifs aux accents variés. Se limiter à « l'anglais britannique » serait en contradiction avec l'enjeu que représente la capacité de communiquer dans l'espace européen et international.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65122

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2009, page 11308

**Réponse publiée le :** 29 décembre 2009, page 12529